

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 décembre 2013

ADAPTATION AU DROIT DE L'UNION EUROPÉENNE DANS LE DOMAINE DE LA
SANTÉ - (N° 1336)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS20

présenté par
M. Véran, rapporteur

ARTICLE 3

A la deuxième phrase de l'alinéa 61, après le mot :

« Elle »,

insérer le mot :

« lui ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.